

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 22

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260907-DCM_2025_09_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 07 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Florence PICHON, Isabelle ELVINGER, Annabelle BOURGIN, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIRS : Florence PICHON à Anna Paola ROYON, Isabelle ELVINGER à Marjorie COMBE, Annabelle BOURGIN à André GACHET, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Martine MEILLIER.

Délibération n°2026 09 25

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 29 juin 2026, quatorze décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2026/28) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 19/06/2026 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°3282, E n°3285 et E n°3289 situées «22 rue de la Fumouse».

(2026/29) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 23/06/2026 : échanges de terrain entre propriétaires sur les parcelles cadastrées section E n°3286, E n°3287, E n°3289, E n°3290 et E n°3291 situées «rue de la Fumouse».

(2026/30) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 26/06/2026 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section D n°2601 et D n°2606 situées «19 avenue de Larzailler».

(2026/31) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 29/06/2026 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section E n°771 située «4 rue des Etangs».

(2026/32) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 29/06/2026 : vente d'un appartement – Lots 3, 4, 5 et 6 – Bâtiment sur la parcelle cadastrée section E n°1155 située «18 avenue de la Libération».

(2026/33) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 30/06/2026 : vente d'un appartement – Lot 23 – sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 situées «avenue Paul Laurent 1D Allée des Cités 1».

(2026/34) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 02/07/2026 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°268 et E n°270 (indivision) situées «9 Berge des Acacias».

(2026/35) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 03/07/2026 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°506 située «2 chemin des Landes».

(2026/36) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 22/07/2026 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°1791, E n°2936 et E n°2939 situées «8 rue du Onze Novembre».

(2026/37) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 23/07/2026 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section C n°705 située «2 impasse des Fonts Blanches».

(2026/38) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 04/08/2026 : vente d'un terrain à bâtir sur la parcelle cadastrée section D n°2998 située «7 rue de Galavesse».

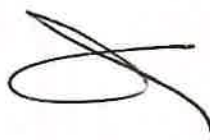
(2026/39) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 05/08/2026 : vente d'un terrain à bâtir sur les parcelles cadastrées section ZK n°104, ZK n°105, ZK n°106 et ZK n°107 (Lot 1) situées «Lot. Domaine de l'Heurt».

(2026/40) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 05/08/2026 : vente d'un terrain à bâtir sur les parcelles cadastrées section ZK n°104, ZK n°105, ZK n°106 et ZK n°107 (Lot 4) situées «Lot. Domaine de l'Heurt».

(2026/41) Décision de non-préemption (droit de préemption urbain) du 07/08/2026 : vente d'un terrain à bâtir sur la parcelle cadastrée section E n°3280 «22 rue de la Fumouse».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 08 septembre 2026
Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Martine MEILLIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 18-09-2026
Publié ou Notifié
le : 18-09-2026